

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2023

#### Point 4.2.2 de l'ordre du jour

Délibération n° 185-2023  
Point 4.2.2

**Délibération autorisant le Président à signer les marchés et les avenants relatifs à la rénovation partielle du bâtiment de Géologie.**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le Président de l'Université de Strasbourg dispose d'une délégation du Conseil d'administration l'habilitant à signer tout contrat, convention ou opération de travaux, en application duquel résulte un engagement global financier inférieur au seuil fixé pour les procédures formalisées en matière de marchés publics de travaux (*seuil fixé à 5 382 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en application de l'avis relatif aux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023*).

Le Conseil d'administration autorise le Président de l'Université de Strasbourg à signer les marchés publics de travaux et leurs éventuels avenants ultérieurs concernant la réhabilitation partielle et la mise en sécurité du bâtiment de Géologie, pour un montant total estimé au stade APD à 4 805 900 € HT (*valeur novembre 2023*).

Le présent projet, financé dans le cadre du programme « Opération Campus », a notamment pour objet le réaménagement du niveau rez-de-chaussée en salles de cours mutualisées, la mise en place d'un système SSI et les travaux associés, ainsi que la mise en accessibilité des zones impactées par les travaux. Il doit en outre permettre la mise en sécurité du bâtiment via la réalisation de tous les aménagements nécessaires tels que la mise en conformité des cloisonnements et le déploiement d'une nouvelle installation électrique.

Le bâtiment de Géologie est actuellement classé ERP 5<sup>ème</sup> catégorie, il se déploie sur 5 niveaux, du sous-sol au R+3, il est organisé sous forme carrée avec une jonction centrale intégrant l'escalier principal et l'ascenseur. Il a été construit en 1890 et totalise 7 950 m<sup>2</sup> SDP.

A l'issue des travaux, son classement ERP devra être adapté et relèvera de la 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Rapporteur : Nicolas MATT – Vice-Président Patrimoine**

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la délégation accordée au Président pour signer les marchés publics concernés par cette opération et leurs éventuels avenants ultérieurs.

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2023

La Directrice générale des services

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line extending to the right.

Valérie GIBERT